FAMILLE 1 : Créer une obligation d'affichage de l'impact carbone des produits et services

→ Remarques CCC du Pays basque :

La difficulté est de trouver le bon outil qui va être en capacité de bien comparer un magasin ou un produit à un autre.

Aujourd'hui, le bilan carbone est propre à chaque entreprise. Même si l'outil est universel, chacun peut décider quel périmètre il peut prendre en compte ou non... Ainsi, il est difficile de comparer 2 bilans carbone entre 2 entreprises puisque les paramètres pris en compte ne sont pas les mêmes.

La difficulté va se retrouver ici, nous proposons de simplifier l'outil et de partir sur des paramètres identiques.

→ Propositions CCC du Pays basque :

Objectif 1.1 : Rendre obligatoire l'affichage des émissions de gaz à effet de serre dans les commerces et lieux de consommation ainsi que dans les publicités pour les marques

Sur l'objectif 1.1: scorer les magasins par rapport à leur politique d'achat. La lecture doit se faire sur la politique d'achat du magasin avec la proportion des fournisseurs en circuit court et le type des produits que l'on va trouver en magasin (voir objectif 1.2, idem en proportion).

Objectif 1.2 : Développer puis mettre en place un score carbone sur tous les produits de consommation et les services

Sur l'objectif 1.2 : équivalent nutriscore : lieux de fabrication et approvisionnement des matières premières. Pour les produits, on peut envisager un équivalent nutriscore mais avec une lecture uniquement sur la provenance des matières premières, le lieu de fabrication et d'emballage.

FAMILLE 2 : Réguler la publicité pour réduire les incitations à la surconsommation

Objectif 2.1 : Interdire de manière efficace et opérante la publicité des produits les plus émetteurs de GES, sur tous les supports publicitaires

Sur l'objectif 2.1: Afin de mieux maitriser la publicité, il faudrait revenir à une régie locale par la commune de la publicité et revoir le cahier des charges des DSP en matière publicitaire. Cela permettrait à chaque commune de pouvoir s'engager et de décider quel type de publicité elle veut voir si son territoire.

Une discussion a soulevé le problème de l'affichage Decaux qui certes prend en charge la construction et l'entretien des abribus mais la commune ne récupère pas l'achat publicitaire et ne maitrise pas l'affichage. Si la régie se trouve uniquement en local cela permettrait de pouvoir choisir plus facilement les annonceurs et de faire rentrer de l'argent dans la commune avec les recettes publicitaires.

Voire même, on pourrait imaginer un label « ville engagée » (comme « ville fleurie ») qui permettrait d'identifier les communes qui font ce choix (avec d'autres critères), et permettrait aux citoyens de connaître les engagements de la ville dans le domaine de la réduction des GES.

Objectif 2.2 : Réguler la publicité pour limiter fortement les incitations quotidiennes et non-choisies à la consommation.

Sur l'objectif 2.2 : d'accord avec cette proposition.

Objectif 2.3 : Mettre en place des mentions pour inciter à moins consommer

Sur l'objectif 2.3 : mesure inutile. Ce type de phrase n'est même pas lu par les citoyens et n'a aucun effet sur le changement de comportement.

→ Nouvelle proposition 2.4 : Interdire les bons d'achats qui poussent à la consommation OU plutôt valoriser les « cartes de fidélité» qui donnerait des bons d'achats sur justement les produits qui auraient un bon score (voir famille 2)

Famille 3 : SUREMBALLAGE : Limiter le suremballage et l'utilisation du plastique à usage unique en développant le vrac et les consignes dans les lieux de distribution

Objectif 3.1 : Mettre en place progressivement une obligation de l'implantation du vrac dans tous les magasins et l'imposition d'un pourcentage aux centrales d'achat.

Sur l'objectif 3.1 : d'accord avec la proposition.

Objectif 3.2 : Mise en place progressive d'un système de consigne de verre (lavable et réutilisable) jusqu'à une mise en place généralisée en 2025.

Sur l'objectif 3.2 : attention au bilan carbone. Il faudrait bien identifier le bilan carbone du nettoyage du verre et la remise au fabricant Parfois, cela peut émettre malheureusement plus de GES que de refabriquer l'emballage. Toute la difficulté va être de mesurer la limite de cet impact. Cela pourait être valable par exemple sur de la bière locale ?

Objectif 3.3 : Favoriser le développement des emballages biosourcés compostables pour assurer la transition avant la fin de l'emballage plastique à usage unique

Sur l'objectif 3.3: Nous émettons une réserve sur les emballages biosourcés qui aujourd'hui rencontrent encore des difficultés sur leur compostage. Et certaines bouteilles en matière biosourcé malheureusement ne sont pas recyclables du tout car les installations ne sont pas équipées pour le faire, contrairement à une bouteille 100% plastique.

Objectif 3.4 : Remplacer une part significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par des modalités plus justes et favorisant les comportements écoresponsables

Sur l'objectif 3.4 : d'accord avec la proposition.

→ Nouvelles propositions CCC du Pays basque :

Proposition 3.5 : Imposer aux fabricants de ne pas suremballer lorsque ce n'est pas nécessaire (en particulier l'emballage sur les produits cosmétiques).

Proposition 3.6: Favoriser la réutilisation des emballages dans le cadre des plats cuisinés, ramener son emballage qui pourra être nettoyé (en local) chez son traiteur par exemple.

Famille 4 : ÉDUCATION : Faire de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation des leviers d'action de la consommation responsable

Objectif 4.1 : Modifier le code de l'éducation pour une généralisation de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) dans le modèle scolaire français

Sur l'objectif 4.1: d'accord avec cette proposition.

Objectif 4.2 : Renforcer les modalités d'éducation à l'environnement et au développement durable en en faisant une mission transversale des enseignants

Sur l'objectif 4.2 : l'école est un point important pour faire modifier les pratiques. Tous les professeurs doivent se saisir de cette question dans leur discipline.

Objectif 4.3 : Sensibiliser l'ensemble de la population française en reliant compréhension de l'urgence climatique et passage à l'action

Sur l'objectif 4.3 : d'accord avec cette proposition.

→ Nouvelles propositions CCC du Pays basque :

Proposition 4.4: Imposer des cours en extérieur (2/3 fois par semaine ?).

Proposition 4.5 : Proposer des micro-forêts urbaines (pour commencer dans les écoles « foretschool= salles extérieures d'enseignement) afin de rapprocher les enfants du vivant et de la nature.

FAMILLE 5 : SUIVI ET CONTRÔLE DES POLITIQUES PUBLIQUES ENVIRONNEMENTALES : Assurer une meilleure application des politiques publiques environnementales et les évaluer pour les rendre plus efficaces

Objectif 5.1 : Contrôler et sanctionner plus efficacement et rapidement les atteintes aux règles en matière environnementale

Sur l'objectif 5.1 : d'accord avec la proposition.

Objectif 5.2 : Renforcer et centraliser l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale

Sur l'objectif 5.2 : Renforcer l'évaluation et le suivi des politiques publiques en matière environnementale.

Il faut enlever dans la phrase proposée initialement : Renforcer « et centraliser »

Par contre notre inquiétude est les moyens humains à mettre en face pour assurer le contrôle. Le dire, le mettre en décret d'application c'est une chose mais le faire réellement avec des moyens humains en face s'en est une autre...

→ Nouvelles thématiques proposée par la CCC du Pays basque :

Famille 6 : Réparabilité des produits

Proposition 6.1 : On se rend compte qui si les fabricants le veulent, ils peuvent tout à fait intégrer la réparabilité des produits, voir l'explosion des téléphones portables reconditionnés.

Il faut absolument intégrer de manière obligatoire cette réparabilité. (voir indice de réparabilité de la loi antigaspillage et économie circulaire).

Proposition 6.2: Interdire aux assurances le « remplacement à neuf » et inclure plutôt la réparation dans les contrats. A chaque achat de matériel électroménager ou électronique on nous propose SYSTEMATIQUEMENT une assurance pour le remplacement à neuf, quelque soit la panne, cela influence le consommateur à remplacer son produit avec du neuf. Cette assurance devrait être interdite et plutôt prendre une assurance pour réparer son produit.